

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 juin 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 21 mai 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ma lettre du 18 juillet 2002 (S/2002/785) transmettant un rapport complémentaire soumis par les Philippines au Comité contre le terrorisme en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Le Comité contre le terrorisme a examiné soigneusement ce rapport, avec l'aide de ses experts, et a communiqué par écrit ses observations préliminaires au Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les Philippines ont été priées de répondre sous forme de troisième rapport le 15 août 2003 au plus tard.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Inocencio F. **Arias**

